



Comité des finances et du développement économique

Procès-verbal 16

le mardi 1 septembre 2020

9 h 30

Participation par voie électronique

La participation à la réunion a eu lieu par voie électronique, conformément à l'article 238 de la Loi de 2001 sur les municipalités, dans sa version modifiée par le projet de loi 187, soit la *Loi de 2020 sur les situations d'urgence touchant les municipalités*.

-
- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 9 septembre 2020 dans le Rapport No 16 du Comité des finances et du développement économique.*

Présents :

- Président : Maire J. Watson**
- Vice-présidente : conseillère L. Dudas**
- Conseillers : J. Cloutier, G. Darouze, E. El-Chantiry, G. Gower, J. Harder, A. Hubley, M. Luloff, S. Moffatt, J. Sudds, T. Tierney**

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 15 - le 7 juillet 2020

CONFIRMÉ

PRÉSENTATION

1. MISE À JOUR TRIMESTRIELLE SUR L'ÉTAPE 2 DU TRAIN LÉGER
À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

Michael Morgan, directeur, Programme de construction du train léger, Direction générale des transports, fournit une vidéo illustrant l'aménagement de l'Étape 2 du projet de train léger. Il donne également une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au greffe municipal. Les conseillers R. Brockington, K. Egli, T. Kavanagh et J. Leiper assistent à cette partie de la réunion.

Les membres du Comité posent des questions notamment sur les horaires et les points de contrôle; les zones, y compris les routes autour du campus de l'Université Carleton; les écrans antibruit; les véhicules et les leçons apprises; ainsi que la connectivité.

Ils saluent en outre les efforts et le dévouement du personnel dans ce dossier. Au terme des délibérations et de la période de questions, le Comité PREND ACTE de cette présentation.

SERVICES DES FINANCES

2. RAPPORT SUR LE FONDS D'INVESTISSEMENT ET DE DOTATION ET SUR LES AUTRES ACTIVITÉS DE LA TRÉSORERIE DE 2019

ACS2020-FSD-FIN-0017

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

**Que le Comité des finances et du développement économique
recommande au Conseil :**

- 1. de prendre connaissance des résultats des placements de la Ville pour 2019, conformément aux exigences de l'article 8(1) du Règlement de l'Ontario 438/97, dans sa version modifiée, et de la Politique en matière de placements de la Ville d'Ottawa;**
- 2. de prendre connaissance des renseignements relatifs à la règle de l'Investisseur prudent;**
- 3. de prendre connaissance du sommaire de dette; et**
- 4. de prendre connaissance des renseignements relatifs au Programme d'obligations vertes.**

REÇUES

SERVICES NOVATEURS POUR LA CLIENTÈLE

SERVICES JURIDIQUES

3. RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES SERVICES JURIDIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1 JANVIER AU 30 JUIN 2020

ACS2020-ICS-LEG-0005

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Le Comité des finances et du développement économique recommande que le Conseil :

- 1. prenne acte du présent rapport à titre d'information;**
- 2.. consente à ce que les coûts imprévus de renouvellement annuel des assurances municipales pour 2020-2021 soient financés au moyen du fonds de réserve pour la stabilisation des taxes de la Ville.**

Les questions posées au personnel et les discussions du Comité portent sur le pourcentage d'augmentation, la planification du budget à long terme advenant le maintien de cette augmentation ainsi que la hausse de l'assurance pour les associations communautaires. M. White indique qu'il fournira d'autres renseignements aux membres du Conseil sur l'assurance pour association communautaire.

Au terme des discussions, le Comité **PREND ACTE** des recommandations du rapport et les **ADOPTE** telles quelles.

SERVICE APPROVISIONNEMENT

4. APPROBATION DU SOUMISSIONNAIRE PRIVILÉGIÉ ET DU BUDGET LIÉ À L'ANALYSE DES LEÇONS APPRISSES LORS DE L'ÉTAPE 2 DU PROJET DE TRAIN LÉGER SUR RAIL.

ACS2020-ICS-PRO-0004

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil municipal d'approuver l'attribution du contrat lié à l'analyse des leçons apprises lors de l'Étape 2 du projet de train léger sur rail à KPMG LLP, au prix ferme de 157 175 \$ (taxes non comprises).

ADOPTÉE

BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL

SERVICES AU CONSEIL MUNICIPAL ET AUX COMITÉS

5. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENT ET MOTIONS DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 14 AOÛT 2020

ACS2020-OCC-FED-0015

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique prenne connaissance de ce rapport.

REÇUE

**SERVICES DE PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PLANIFICATION À LONG TERME

6. DEMANDE DE RIOCAN MANAGEMENT INC. (CENTRE COMMERCIAL TANGER OUTLETS À OTTAWA) VISANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EXEMPTION À LA LOI SUR LES JOURS FÉRIÉS DANS LE COMMERCE DE DÉTAIL

ACS2020-PIE-EDP-0024

KANATA NORD (4)

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'adopter un règlement municipal sous la forme présentée au document 1 pour exempter le centre commercial Tanger Outlets à Ottawa des exigences de fermeture des magasins de la *Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail*, et confirmer les droits encourus, comme le décrit le présent rapport.

Brian Simpson, agent du développement économique, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, résume le rapport.

Eric Topolnisky, directeur régional, RioCan, appuie le contenu du rapport et indique que Sara Boisvert, directrice générale, centre commercial Tanger Outlets, et Stuart Craig, vice-président, Développement, RioCan, sont présents pour répondre aux questions.

Les membres du Comité posent des questions sur les statistiques relatives aux touristes venant de l'extérieur pour magasiner au centre commercial, les répercussions sur le modèle opérationnel et les partenariats avec d'autres exploitants d'entreprises touristiques.

À ce moment, la conseillère Jenna Sudds présente la motion suivante visant une modification technique :

ATTENDU QUE le rapport ACS2020-PIE-EDP-0024 décrit la demande d'approbation pour l'adoption d'un règlement municipal exemptant le centre commercial Tanger Outlets d'Ottawa des exigences en matière de fermeture des commerces de la Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail, et confirme les frais pour le requérant; et

ATTENDU QUE le document 1 contient une version provisoire du règlement municipal autorisant les changements relatifs aux exigences en matière de fermeture des commerces de la Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail; et

ATTENDU QUE la liste des jours fériés comprend le Vendredi saint dans la section des définitions; et

ATTENDU QU'en raison d'une faute de transcription, la liste des jours fériés comprend le Vendredi saint plutôt que le jour de la Famille (dans le document 1); et

ATTENDU QUE la page 13 du rapport porte sur la proximité aux attractions touristiques du centre commercial Tanger Outlets d'Ottawa; et

ATTENDU QU'en raison d'une faute de transcription, la section sur les événements organisés au Centre Canadian Tire fait référence au repêchage de la LNH de 2005, ce qui est erroné;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil :

1. d'ajouter « le jour de la Famille » et de retirer « le Vendredi saint » dans la section des définitions du règlement municipal provisoire (document 1), pour que la liste se lise comme suit :

« (1) "jour férié" s'entend des jours suivants :

- a) le Jour de l'An;*
- b) le jour de la Famille;*
- c) la fête de la Reine;*
- d) la fête du Canada;*

- e) *la fête du Travail;*
- f) *le jour de l'Action de grâce »;*

2. *de retirer « 2005 » dans le paragraphe sur le Centre Canadian Tire de la section « Proximité aux attractions touristiques du centre commercial Tanger Outlets » (page 13 du rapport), de sorte qu'on y lise : « (v) the 2008 NHL entry Draft » (repêchage de la LNH de 2008).*

Sean McKenny, président, Conseil du travail d'Ottawa et du district, mentionne que le Conseil du travail d'Ottawa et du district a contesté une demande semblable faite pour le Glebe. Il s'oppose à retirer des jours fériés à des employés sous-payés et demande pourquoi le rapport du personnel ne fait pas mention de la COVID-19. Il demande au Comité de refuser la demande.

Les questions au personnel portent notamment sur ceci : le règlement Critères concernant le tourisme, les statistiques sur la clientèle, les limites géographiques et les possibilités de reprise économique.

Après discussion, la motion suivante visant une modification technique est soumise à un vote :

CFDE MOTION N°. 2020 1/16

Motion de la conseillère J. Sudds

ATTENDU QUE le rapport ACS2020-PIE-EDP-0024 décrit la demande d'approbation pour l'adoption d'un règlement municipal exemptant le centre commercial Tanger Outlets d'Ottawa des exigences en matière de fermeture des commerces de la *Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail*, et confirme les frais pour le requérant;

ATTENDU QUE le document 1 contient une version provisoire du règlement municipal autorisant les changements relatifs aux exigences en matière de fermeture des commerces de la *Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail*;

ATTENDU QUE la liste des jours fériés comprend le Vendredi saint dans la section des définitions;

ATTENDU QU'en raison d'une faute de transcription, la liste des jours

fériés comprend le Vendredi saint plutôt que le jour de la Famille (dans le document 1);

ATTENDU QUE la page 13 du rapport porte sur la proximité aux attractions touristiques du centre commercial Tanger Outlets d'Ottawa;

ATTENDU QU'en raison d'une faute de transcription, la section sur les événements organisés au Centre Canadian Tire fait référence au repêchage de la LNH de 2005, ce qui est erroné;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil :

- 1. d'ajouter « le jour de la Famille » et de retirer « le Vendredi saint » dans la section des définitions du règlement municipal provisoire (document 1), pour que la liste se lise comme suit :**

« (1) “jour férié” s'entend des jours suivants :

- a) le Jour de l'An;**
- b) le jour de la Famille;**
- c) la fête de la Reine;**
- d) la fête du Canada;**
- e) la fête du Travail;**
- f) le jour de l'Action de grâce »;**

- 2. de retirer « 2005 » dans le paragraphe sur le Centre Canadian Tire de la section « Proximité aux attractions touristiques du centre commercial Tanger Outlets » (page 13 du rapport), de sorte qu'on y lise : « (v) the 2008 NHL entry Draft » (repêchage de la LNH de 2008).**

ADOPTÉES

Le Comité ADOPTE la recommandation du rapport, telle que modifiée par la motion n° 2020 1/16 du CFDE.

7. AJUSTEMENT DES LIMITES DE LA ZONE D'AMÉLIORATION
COMMERCIALE DE WELLINGTON OUEST

ACS2020-PIE-EDP-0025

KITCHISSIPPI (15)

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil :

- 1. Désigner le secteur décrit dans le document 1 comme étant une zone d'amélioration commerciale élargie, en vertu des articles 204 et 209 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*;**
- 2. Autoriser le greffier municipal à publier un avis de l'intention du Conseil d'adopter un règlement municipal modifiant les limites actuelles de la zone d'amélioration commerciale, comme le décrit le document 1, conformément à l'article 210 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, et le charger de le faire;**
- 3. Autoriser le greffier municipal à rédiger le texte d'un règlement municipal désignant le secteur décrit au document 1 comme zone d'amélioration commerciale élargie, en vertu des articles 204 et 209 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, et le charger de le faire; et**
- 4. Adopter le règlement municipal susmentionné, en vertu des articles 204 et 209 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, à condition que le greffier municipal reçoive des réponses favorables à l'avis mentionné à la recommandation 2, au sujet de l'intention d'adopter un règlement municipal élargissant la zone d'amélioration commerciale.**

Le conseiller J. Leiper remercie la ZAC d'avoir travaillé sur ce processus pendant la pandémie. M. Dennis Van Staaldin, directeur général de la ZAC de Wellington Ouest appuie l'ajustement des limites. Il indique que depuis la publication du rapport du personnel, la ZAC a reçu des lettres d'appui de six entreprises.

Au terme de la discussion, le Comité ADOPTE le point tel quel.

8. MISE À JOUR RELATIVE À LA REPRISE ÉCONOMIQUE PENDANT LA
PANDÉMIE DE COVID-19

ACS2020-PIE-EDP-0027

À L'ÉCHELLE DE
LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil municipal de prendre connaissance du présent rapport.

Les conseillers J. Leiper et T. Kavanagh sont présents pour cette partie de la réunion.

Un diaporama détaillé sur le rapport est présenté au Comité par Stephen Willis, directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique. Une copie de la présentation est conservée au greffe municipal.

Les questions du Comité au personnel portent entre autres sur les sujets suivants : les partenariats pour promouvoir les programmes d'automne et d'hiver, dont Tourisme Ottawa; l'accroissement de la connectivité et les options de magasinage en ligne et le soutien aux entreprises locales; les statistiques sur le chômage et les petites entreprises touchées par la COVID-19; les importantes retombées économiques des projets et des grands aménagements.

Au terme des délibérations, le Comité PREND ACTE ce point tel quel.

INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

- A SUIVI DE LA MOTION CONCERNANT LA DEMANDE D'OFFRES POUR L'ACHAT OU LA LOCATION D'HÔTELS, DE MOTELS ET D'AUTRES TYPES DE LOGEMENTS

ACS2020-CSS-GEN-0009

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

- B RAPPORT SUR LE SOMMET « CODE FOR CANADA SUMMIT » DE 2020

ACS2020-OCC-GEN-0026

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

AUTRES QUESTIONS

MOTION – GOUVERNANCE DE LA VILLE / DES ZAC

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Le Comité suspend les Règles de procédure pour examiner une motion présentée par la vice-présidente L. Dudas.

La vice-présidente L. Dudas la présente comme suit :

Que les Règles de procédure soient suspendues, en raison de l'échéancier de l'Examen de mi-mandat de la structure de gestion publique, afin que soit examinée la motion suivante :

ATTENDU QU'une lettre a été reçue de la Coalition des zones d'amélioration commerciale (CZAC) d'Ottawa le 27 août 2020; et

ATTENDU QUE la CZAC demande au Conseil municipal de créer un groupe de travail pour examiner les questions de gouvernance liées aux relations entre les ZAC et la Ville, et d'adopter tout changement susceptible d'améliorer le partenariat entre la Ville

et la CZAC, en vue de l'Examen de mi-mandat de la structure de gestion publique;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil de créer un groupe de travail temporaire réunissant des cadres supérieurs du développement économique choisis par le directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique, un représentant des Services juridiques, un représentant du Bureau du greffier municipal, des représentants du Conseil municipal et des administrateurs de la CZAC afin d'examiner les questions de gouvernance liées aux relations entre les ZAC et la Ville d'Ottawa et de formuler des recommandations qui seront évaluées dans le cadre de l'Examen de mi-mandat de la structure de gestion publique ou, le cas échéant, de l'Examen de la structure de gestion publique du Conseil municipal pour le mandat de 2022;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'on demande au greffier municipal de sonder l'intérêt des membres du Conseil à participer au groupe de travail temporaire afin que le Conseil puisse en tenir compte lorsqu'on lui présentera la motion à sa réunion du 9 septembre 2020.

Avant l'approbation de la motion, le conseiller Allan Hubley propose une légère modification pour ajouter la Chambre de commerce d'Ottawa. La conseillère Dudas l'accepte, mais propose, après discussion, une modification de la motion indiquant que le personnel doit communiquer avec la Chambre de commerce d'Ottawa pour discuter des possibilités de consultation.

La motion n° 2020 2/16 du CFDE, dans sa version révisée énoncée ci-dessous, est ADOPTÉE avec l'accord de tous les membres du Comité présents :

CFDE MOTION N° 2020 2/16

Motion de la vice-présidente L. Dudas

Que les Règles de procédure soient suspendues, en raison de l'échéancier de l'Examen de mi-mandat de la structure de gestion publique, afin que soit examinée la motion suivante :

ATTENDU QU'une lettre a été reçue de la Coalition des zones d'amélioration commerciale (CZAC) d'Ottawa le 27 août 2020;

ATTENDU QUE la CZAC demande au Conseil municipal de créer un groupe de travail pour examiner les questions de gouvernance liées aux relations entre les

zones d'amélioration commerciale (ZAC) et la Ville, et d'adopter tout changement susceptible d'améliorer le partenariat entre la Ville et la CZAC, en vue de l'Examen de mi-mandat de la structure de gestion publique;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil de créer un groupe de travail temporaire réunissant des cadres supérieurs du développement économique choisis par le directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique, un représentant des Services juridiques, un représentant du Bureau du greffier municipal, des représentants du Conseil municipal et des administrateurs de la CZAC afin d'examiner les questions de gouvernance liées aux relations entre les ZAC et la Ville d'Ottawa et de formuler des recommandations qui seront évaluées dans le cadre de l'Examen de mi-mandat de la structure de gestion publique ou, le cas échéant, de l'Examen de la structure de gestion publique du Conseil municipal pour le mandat de 2022.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'on demande au greffier municipal de sonder l'intérêt des membres du Conseil à participer au groupe de travail temporaire afin que le Conseil puisse en tenir compte lorsqu'on lui présentera la motion à sa réunion du 9 septembre 2020.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le personnel communique avec l'Ottawa Board of Trade pour trouver des occasions de consulter ses membres sur cette question.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 12 h 26.